

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 JANVIER 2022

Qui s'est tenue à 20h30 à la mairie de Tourville sur Odon  
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY Maire

-Présents : 8

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER- Nicolas RENARD - Olivier LE MEILLEUR- Claire BARUCHELLO - Françoise LAMBERT - David HEBERT-

-Absentes excusées : Laurence COUDRAIS - Aurélie BLONDEL - Nicolas DUCHENNE - Jérôme VIBERT

-Absents : Olivier HUET - Carole TURQUETIL -

- Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal

## **-Demande implantation antenne FREE**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu un représentant de la société FREE le 13 Décembre 2021. La société désire implanter une antenne à Tourville Sur Odon sur la parcelle A0693 et souhaite connaître l'avis de la mairie.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis négatif.

## **-Demande de garantie d'emprunt bancaire INOLYA à hauteur de 25% pour la construction de 20 logements situés dans le lotissement l'Orée du Bocage**

Le Conseil Municipal de TOURVILLE SUR ODON accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 690 000.00€ souscrit par INOLYA auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 129889, constitué de 3 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 422 500.00€

Augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Vote : 7 voix pour et 1 abstention

## **Protection sociale complémentaire**

Monsieur le maire informe que les collectivités doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance). Elles ont jusqu'au 17 février 2022 au plus tard pour le faire (*article 4 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021*).

L'application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n° 2021-175 précitée prévoit notamment le principe de la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents publics quel que soit leur statut

Ainsi, la participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire au :

- 1er janvier 2025 pour les contrats de prévoyance, avec un minimum de 20% d'un montant de référence précisé par décret,
- 1er janvier 2026 pour les contrats de santé, avec un minimum 50% minimum d'un montant de référence précisé par décret.

*Les montants de référence doivent être précisés par décret en fin d'année.*

- L'ordonnance introduit une obligation pour les Centres de gestion de conclure ces conventions de participation. Les collectivités auront la possibilité d'y adhérer.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal de Tourville Sur Odon :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- Prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires

### **Informations diverses**

-Les votes du Compte. Administratif. 2021 et du Budget Primitif 2022 se dérouleront :

**le mardi 15 mars 2022 à 19h00 pour le CCAS et 19h15 pour la commune.**

-Participation Commissions communales :

Monsieur le maire demande si des personnes souhaitent participer à d'autres commissions.

-Terrain constructible zone AU

Présentation au conseil municipal de la 2<sup>ème</sup> version du projet de lotissement en vue d'un dépôt de permis d'aménager au mois de février 2022 par EDIFIDES.

-Commission Finance élargie au conseil prévue le lundi 31 Janvier 2022 à 20h30 : préparation CA 2021 et BP 2022

-Monsieur le Maire remercie les membres de la commission communication pour la publication des Echos de Tourville Sur Odon

### **Tour de table**

Nicolas RENARD :

- Suite aux départs de 2 locataires du Presbytère, des travaux sont en cours, les logements devraient être disponibles à la location courant mars et avril ;
- un autre logement sera vacant au Presbytère suite au décès de la locataire : travaux à prévoir ;
- logement social du CCAS : projet à définir
- Mise en place de serveur pour sauvegarde informatique de la mairie en cours

Catherine REGNIER :

- Absences pour maladie du personnel communal des écoles très importantes depuis plusieurs mois.
- Compte rendu de la commission Habitat de Caen la Mer

Claire BARUCHELLO :

- commission animation : 50 réponses faites aux lettres déposées dans la boîte aux lettres du Père Noël.
- Le chemin Foulon est recouvert de terre.

-Fabienne MANSION :

Compte rendu de la commission mobilité de Caen la Mer

Compte rendu de la commission espaces publics

CCAS : distribution de colis pour les personnes de 80 ans et plus

Le contrat enfance jeunesse qui sera remplacé par la convention territoriale globale (Ctg) est à renouveler.

**Prochain conseil municipal : le lundi 28 Février 2022 à 20h30**

Séance levée à 22h55